

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2025

ARTICLE 1

Ce concours est ouvert à tous les habitants de Laneuveville-devant-Nancy. Il valorise les maisons fleuries avec jardin visible de la rue, les maisons individuelles ou logements collectifs avec fenêtre, balcon, mur ou terrasse fleuris, ainsi que les commerces fleuris.

ARTICLE 2

Le bulletin d'inscription peut être retiré à la Mairie, ou téléchargé sur le site de la ville dans la rubrique "Concours Fleurissement".

Le bulletin doit être déposé ou envoyé à la mairie.

Date limite d'inscription : vendredi 11 juillet

ARTICLE 3

L'attribution des prix aux candidats sélectionnés par le jury se fera selon les critères suivants :

- Variété et qualité des végétaux utilisés
 - Harmonie des couleurs et aménagement esthétique
 - Entretien général et propreté
 - Créativité et originalité
-

ARTICLE 4

Les participants autorisent la commune à réaliser des photos de leur réalisation pour la promotion du concours dans ses supports de communication.

ARTICLE 5

Toute inscription au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des décisions souveraines du jury.

Nom :

Prénom :

Signature :